



- Communiqué de presse -

Paris, le 7 septembre 2010

Education thérapeutique : le chaînon manquant...

C'est avec beaucoup d'intérêt que les associations d'usagers ont vu la loi du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires (HPST) reconnaître l'éducation thérapeutique du patient. La loi découpe d'ailleurs l'éducation thérapeutique en trois catégories : les programmes d'éducation thérapeutique proprement dits, les actions d'accompagnement des patients et les programmes d'apprentissage.

Un an après, seuls les programmes d'éducation thérapeutique et les programmes d'apprentissage ont vu leurs décrets d'application publiés, respectivement les 2 et 31 août 2010. Les professionnels de santé, d'un côté, et les industries de santé, de l'autre, sont donc servis. Dans le cas des programmes d'apprentissage, le texte n'a même pas été soumis à la concertation ! Pourtant, c'est bien dans le domaine des programmes d'apprentissage que se posent les questions de respect des droits des personnes parmi les plus sensibles.

L'été sera donc passé sans que les associations d'usagers, notamment les associations de patients, qui escomptaient déployer elles aussi des actions d'accompagnement dans un cadre rénové, ne voient venir de décret concernant ces actions.

Tout se passe comme si on ne voulait plus en entendre parler. D'ailleurs, l'appel à projet lancé par la DGS à échéance du 3 juillet 2010 ne dit pas un mot des actions d'accompagnement des patients.

Doit-on comprendre que l'on s'apprête à enterrer vivantes ces actions d'accompagnement des patients que les associations mettent en œuvre et veulent développer pour améliorer la qualité des malades et leur dignité ?

Si 2011, doit être, selon les vœux de la ministre de la Santé et des Sports, l'année des patients et de leurs droits, il serait raisonnable de ne pas terminer l'année 2010 avec un goût d'été meurtrier pour les plus ardents défenseurs des patients.

Contact presse :

Marc Paris – Responsable communication – Tél. : 01 40 56 94 42 / 06 18 13 66 95